



## RÉDUCTION DE LA VALEUR NOMINALE

17 novembre 2021.

CYBERGUN, acteur mondial du tir de loisir, annonce que son Conseil d'administration réuni ce jour a décidé, sur la base de la 16<sup>ème</sup> résolution votée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 19 juillet 2021, de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de la Société, ramenant ainsi le nominal de l'action de 0,26 EUR à 0,10 EUR.

Cette opération a vocation à éviter à CYBERGUN d'avoir à payer d'éventuelles pénalités en cas de conversion d'obligations à un prix inférieur à la valeur nominale.

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur : [www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)

**A propos de CYBERGUN :** [www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)

CYBERGUN est un acteur mondial du tir de loisir, qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance. Lors de son exercice clos au 31 décembre 2020, la société a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de plus de 40 MEUR. Les titres CYBERGUN (FR0013204351 – ALCYB) sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

### **Contacts :**

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES-LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Déborah Schwartz au +33 1 53 67 36 35

ATOUC CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe OSSOLA au +33 1 56 69 61 86